

**DEPARTEMENT DE LA CHARENTE**

**Commune de Jarnac  
En agglomération**

**Interdiction de stationner**

**Route départementale D941 du PR 78+0089 au PR 79+0147**

**ARRÊTÉ PERMANENT n° 2024\_00156\_P**

le Maire de Jarnac,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6,

Vu le Code de la route et notamment les articles L. 411-1, L. 411-3, R. 110-1 à 3, R. 411-8, R.411-2 et suivants et R. 417-1 à 10

Vu l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription

Considérant que le stationnement est gênant et nuit de ce fait à la sécurité routière et la commodité de circulation de toutes les catégories d'usagers sur la route départementale D941 du PR 78+0089 au PR 79+0147 (Jarnac) et ses dépendances, il y a lieu de l'interdire.

**ARRÊTE**

**Article 1**

Le stationnement de tous les véhicules est interdit en dehors des emplacements matérialisés par du marquage au sol sur la route départementale D941 du PR 78+0089 au PR 79+0147 (Jarnac).

**Article 2**

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par la commune.

**Article 3**

Les dispositions définies au présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation réglementaire.

**Article 4**

Les dispositions définies par le présent arrêté abrogent toutes les dispositions contraires antérieures.

**Article 5**

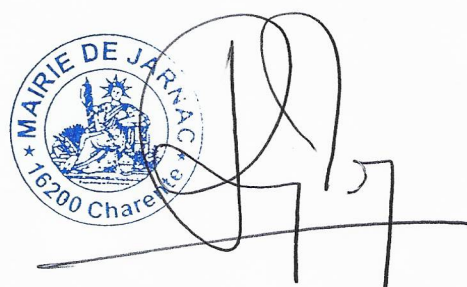
Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Poitiers (15 rue de Blossac, 86000 Poitiers), dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Ce recours contentieux peut également être adressé via l'application internet Télérecours citoyens, à l'adresse suivante : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**Article 6**

le Président du Conseil départemental,  
le Chef de l'agence départementale de l'aménagement de Jarnac,  
le Maire de Jarnac,  
le Commandant du groupement de gendarmerie de la Charente,  
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera  
publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Jarnac, le 23 août 2024

le Maire de Jarnac



The image shows the official seal of the Municipality of Jarnac, Charente. The seal is circular and contains the text "MAIRIE DE JARNAC" at the top and "16200 Charente" at the bottom. In the center, there is a coat of arms featuring a figure holding a staff and a banner. A large, stylized handwritten signature in black ink is written over the seal.